

PARTAGE DES RICHESSES : LA CLÉ DU PROBLÈME

Quand la droite parle «d'égalité» entre les salariés, il faut s'attendre à encore plus d'inégalité entre les riches et les pauvres... Alors à nous de proposer notre vision de l'égalité. Et pour cela il est nécessaire de revenir sur la question du financement des retraites.

Pour parvenir à ses fins, la droite a préparé les esprits à la nécessité d'une «réforme des retraites» qui abaisserait leur niveau. La thèse de l'impossible financement comme celle de l'augmentation de l'espérance de vie ont été patiemment introduit dans les têtes. Il ne serait plus possible de partir à la retraite aussi tôt du fait des courbes démographiques et du coût exorbitant des retraites pour les actifs. Pourtant, aujourd'hui la richesse produite ne cesse d'augmenter. Il faut sans cesse moins de salariés pour produire davantage. Pourquoi cela ne bénéficie pas au système de retraite ? Cela renvoie à l'enjeu de la répartition des richesses ainsi créées.

Pour le Conseil d'Orientation des Retraites «il était possible de maintenir le niveau des retraites à condition d'augmenter les cotisations retraites de 15 points en 40 ans». Cela représente une augmentation de 0,38 point par an. Bien sûr, le principal opposant à cette proposition est le Medef, qui prétend qu'une augmentation de 0,25 point pour les cotisations patronales et de 0,13 point pour les cotisations salariales est impensable. Or ceci est au contraire non seulement

possible, mais largement souhaitable. **Le financement des retraites c'est d'abord une question de redistribution de la richesse produite.**

L'augmentation de productivité du travail voit progresser la richesse créée. Ce surplus de productivité doit donner lieu à une progression des salaires et cette augmentation des salaires permettrait d'augmenter les cotisations sans que cela réduise le salaire net... Cela n'empêcherait ni les profits ni les salaires directs d'augmenter.

160 milliards d'euros annuels ont été gagnés par les profits au détriment des salaires au cours des 25 dernières années. Si l'on revient sur cette évolution, une autre logique devient possible.

On pourrait ainsi :

- faire progresser le taux de reversion en augmentant les cotisations et lier cette augmentation au retour à un calcul sur les 10 meilleures années dans le privé.
- supprimer le plafonnement des cotisations qui fait que plus on gagne,

moins on cotise en proportion. En Alsace Moselle, les cotisations sociales ne sont pas plafonnées et leur caisse de retraite n'est pas déficitaire.

- imposer la totalité des richesses produites en étendant l'assiette à tous les éléments de la rémunération : primes, plans épargne entreprises, participation, intéressement, dividendes... car la part de ces revenus exonérés de cotisation est de plus en plus importante, ce qui contribue à aggraver les déséquilibres des régimes de retraite par répartition.
- supprimer la fiscalité «intéressante» de l'actionariat quelles qu'en soient les formes.
- pour financer des retraites égales à 75% du salaire, il faut évidemment que l'augmentation des cotisations soit portée plus rapidement par les cotisations patronales.
- accorder une année de cotisation tous les cinq ans aux métiers reconnus pour leur pénibilité (la liste devant être élargie à de nouveaux métiers)...

Supprimer les régimes spéciaux ne veut pas dire pour la droite un seul régime de retraite, bien au contraire

Cette solution est totalement écartée par la droite. Non seulement parce que les non-salariés qui ont toujours refusé l'intégration au régime général (qui les obligerait à aligner leurs cotisations sur celles des salariés) sont souvent des clientèles électorales de la droite. Mais aussi parce que leur unique objectif est d'aligner le plus vite possible vers le moins-disant le régime de retraite des salariés et de laisser libre cours ensuite à la capitalisation... Le chacun pour soi remplace progressivement le chacun selon ses moyens pour les cotisations et le chacun selon ses besoins pour les pensions. Or passer d'un système à l'autre n'est pas anodin. En effet les retraites par capitalisation, et plus généralement toutes les formes de revenus d'épargne accentuent les inégalités. Sans compter qu'elles sont sensibles à l'instabilité chronique des marchés financiers.



La droite mène une campagne idéologique

Pointés du doigt comme des «nantis», les salariés qui bénéficient des «régimes spéciaux» sont pourtant loin de bénéficier de droits exorbitants comme nous le montrons dans ce document. Mais pour la droite, peu importe. Ce qui compte c'est de parvenir à détourner l'attention du plus grand nombre sur les privilèges qu'elle accorde aux plus riches. Et pour cela il lui faut des boucs émissaires. Ne nous y trompons pas, la droite ne veut pas régler le problème de l'équilibre financier des régimes de retraite par répartition. Au contraire elle cherche à remettre en cause notre système de solidarité nationale pour renvoyer chacun à l'assurance individuelle privée.

Déjà durant la campagne présidentielle la droite avait ciblé les plus fragiles pour les stigmatiser opposant les salariés entre les prétendus assistés et «ceux qui se lèvent tôt». Ce document est une invitation à résister à l'idéologie selon laquelle le partage et la solidarité ne peut s'exercer qu'entre ceux qui ont déjà le moins.

Derrière les régimes spéciaux NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

Parce que les Français sont très attachés au régime de retraite par répartition, la droite, sait qu'elle ne peut pas les réformer si elle s'attaque de front à tout l'édifice. Cela ne l'empêche pas d'avoir un projet précis. Petit retour sur les précédentes réformes :

En 1993 Balladur a allongé la durée de cotisation (40 ans) et modifié le mode de calcul de la pension (avant sur les 10 meilleures années, maintenant sur les 25 meilleures) des salariés du secteur privé.

En 1995, Juppé «au nom de l'égalité entre salariés», s'était promis de réformer la retraite des fonctionnaires et des régimes spéciaux. Mais la mobilisation sociale de novembre-décembre 1995, dans laquelle les cheminots (qui relèvent d'un régime spécial...) ont joué un rôle central, l'a obligé à reculer.

Fillon, en 2003, en a tiré les leçons. Il s'est limité à remettre en cause le régime de retraite des fonctionnaires, toujours au nom de l'«équité». Maintenant le même Fillon, devenu Premier ministre va engager un nouveau cycle de réformes contre les retraites.

Tout le monde va se focaliser sur les régimes spéciaux pour en dénoncer les «prétendus abus» mais nous sommes tous concernés, Fillon a déjà annoncé qu'en 2008 la réforme pour l'augmentation de la durée de cotisation à 41 ans puis à 42 voire plus s'appliquera.

L'objectif est de passer à 45 annuités (pour connaître le projet de la droite, il suffit de se référer au programme du MEDEF). Mais pour que cette réforme soit acceptée «sans heurt», il faut déjà faire plier la tête aux travailleurs des régimes spéciaux.

Réformer les régimes spéciaux ne règlera nullement la question de l'équilibre des régimes de retraites

Idée reçue : en supprimant les régimes spéciaux, on sauvegarderait la retraite par répartition. Or, les salariés des régimes spéciaux de retraites représentent peu de personnes. Prétendre dès lors qu'il faut s'attaquer aux régimes spéciaux pour retrouver l'équilibre des régimes de retraite est un argument fallacieux ! Actuellement, il y a environ 500 000 retraités relevant des régimes spéciaux pour un total de 12 millions de retraités, soit 4,2 %. En 2025 ils seront environ 300 000 à relever des régimes spéciaux sur 18 millions de retraités, soit 1,6 % du total...

CIBLER LES SALARIÉS

pour faire oublier les vrais nantis

Étrangement, les assauts contre les régimes spéciaux de retraites visent uniquement les salariés. Pendant qu'on cherche à diviser les salariés entre eux, les dirigeants d'entreprises ont les mains libres pour s'accorder d'authentiques privilèges. Un article paru en 2006 dans l'Expansion, intitulé «dirigeants choisissez les bonnes formules de rémunérations» expliquait ouvertement aux patrons ce qu'ils devaient faire pour préparer leurs retraites dorées. Petite revue de détail de tous ces avantages scandaleux.

Les dividendes : «Les dividendes béné-

ficiant d'un abattement de 40 % pour le paiement de l'impôt sur le revenu. Mais, sur le plan social, ils ne garantissent aucune couverture. L'idéal est de mélanger les deux : Toucher un salaire à hauteur du plafond de la Sécurité sociale, afin de sauvegarder ses droits à prestations... et percevoir des dividendes au-delà...».

Tous ces «parachutes» sont évidemment exonérés de cotisations retraites et nuisent largement à l'équilibre des régimes de retraites du secteur privé.

La «retraite chapeau» garantit à certains dirigeants de toucher à vie un pourcentage fixe du salaire de fin de carrière... financé à grands frais par les entreprises. Seule condition, être toujours présent dans

l'entreprise au moment de son départ à la retraite.

La rémunération différée que le dirigeant peut toucher en plus de son salaire sous forme de «retraite complémentaire». Le principe : un plan d'épargne est alimenté par l'entreprise et donnera lieu à une rente. «Ce régime ne peut pas être réservé au dirigeant, il doit au minimum concerner une catégorie du personnel» Devinez laquelle ?

L'épargne retraite. Depuis la loi Breton de 2005, les mandataires sociaux d'entreprises de 1 à 100 employés ont également droit à l'épargne salariale. Ils peuvent toucher un intéressement et le verser sur un PEE (bloqué pendant 5 ans) ou un Perco (bloqué jusqu'à la retraite), que l'entreprise peut abonder...

pour faire oublier les différences de cotisations entre les régimes

Plusieurs régimes déficitaires sont financés par le régime général des salariés du privé. C'est ce qu'on appelle la «compensation». Ces «transferts» se font au détriment du régime des salariés et au profit des régimes de non-salariés (agri-

culteurs, commerçants, professions indépendantes, professions libérales...). Est-ce acceptable que ces professions paient des cotisations franchement inférieures à celles des salariés et que leurs représentants refusent un alignement de leurs

cotisations sur celles des salariés ? Non d'autant que le fait de cotiser peu contribue à la paupérisation de certains retraités comme les anciens agriculteurs.

Apparus de longue date, les régimes spéciaux visaient à protéger les salariés exerçant un métier spécifique. Parfois il s'agissait d'un métier particulièrement pénible. Or la pénibilité au travail s'est aggravée, loin de l'image d'Épinal qui voudrait faire croire que les progrès techniques l'ont fait disparaître.

Le nombre de métiers concernés par les «régimes spéciaux» a diminué du fait de la disparition de certaines professions, ou de leur intégration dans le régime général. Ainsi, les employés de la Banque de France sont maintenant affiliés au régime général. Mais le nombre des régimes spéciaux demeure important, 128 au total. Certains permettent un départ à la retraite avant 60 ans, 40 ans, par exemple, pour les danseurs et danseuses de l'Opéra de Paris. Difficile d'être un bon danseur professionnel à 60 ans... Pour les policiers, c'est aux alentours des 55 ans. **Tous ces régimes spéciaux partagent la particularité d'avoir été épargnés par la réforme Fillon.** Le même Fillon souhaite maintenant s'attaquer à ces régimes spéciaux sous couvert «d'équité entre les salariés», notion toute relative car l'égalité de condition de travail entre salariés n'est pas une réalité loin s'en faut...

L'ARGUMENT DE «L'ÉGALITÉ» EST UN FAUX SEMBLANT !

Le régime spécial de la SNCF

Les salariés des entreprises comme ceux de la SNCF ont la possibilité de partir en retraite à 55 ans, voire à 50 ans pour les «roulants». Ils cotisent 37,5 années. Leurs retraites sont calculées sur le dernier salaire. L'argumentaire de la droite c'est de prétendre que cela n'est pas acceptable au regard du sort imposé aux salariés du privé et de la Fonction publique...

Les agents de la SNCF (160.000 environ) peuvent partir à 55 ans mais ils cotisent plus. Lorsque qu'un salarié du privé cotise environ 26% de son salaire (régime général et ARCCO) l'agent de la SNCF cotise près de 36 % de son salaire. Une partie de ces 36 % est certes payée par l'Etat mais c'est aux dépens d'un salaire direct plus élevé.

Le montant de retraite des chemi-

nots est inférieure au montant moyen des pensions. Pour partir plus tôt à la retraite, les agents de la SNCF non seulement cotisent plus mais acceptent d'avoir un taux de remplacement (niveau de la retraite par rapport au dernier salaire) inférieur de 10 point au taux de remplacement des autres salariés.

La retraite d'un agent de la SNCF est calculée sur son dernier salaire. C'est un acquis qui n'est pas transposable pour un salarié du privé qui peut voir son revenu considérablement régresser au cours de cette dernière année. La vraie égalité avec les salariés du public serait de revenir au calcul de la retraite sur la base des 10 meilleures années.

Les 37,5 années de cotisation. Pour la droite une seule possibilité : allonger la durée de cotisation à 40 ans et bientôt plus. Elle rappelle comme une rengaine

que l'espérance de vie après 60 ans augmente. C'est une bonne chose dont nous devons nous réjouir. Cependant la durée de vie augmente beaucoup moins rapidement que ne l'affirme l'UMP. Et surtout, nous ne sommes pas égaux devant l'augmentation de «l'espérance de vie». Une note de l'INSEE publiée en juin 2005 montre que les écarts d'espérance de vie entre catégories socio-professionnelles se sont accrues chez les hommes (les hommes cadres vivraient 7 ans de plus que les ouvriers) alors qu'ils restaient stable chez les femmes. Parmi les facteurs identifiés pour expliquer les différences de mortalité, certaines professions sont plus sujettes à des horaires de travail décalés qui affectent l'état de santé et donc la mortalité.

De plus en plus de retraités pauvres

La durée moyenne d'une carrière dans le secteur privé est aujourd'hui de 37 ans. Ainsi les salariés du privé qui parviennent à cotiser 40 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein sont de moins en moins nombreux. D'autant que le nombre de licenciement des plus de 50 ans est en progression depuis que le gouvernement a supprimé la contribution Delalande qui obligeait à verser entre 8 et 12 mois de salaire pour le licenciement d'un salarié âgé. La réforme Fillon, en 2003, a surtout contribué à faire chuter dramatiquement le niveau des retraites. Les études sur l'impact à long

terme des réformes engagées sont rares... Et ce n'est pas un hasard car les quelques études réalisées montrent que les réformes

La réforme Fillon, en 2003, a surtout contribué à faire chuter dramatiquement le niveau des retraites

conduisent à un accroissement des inégalités dans la redistribution des richesses. Ainsi de plus en plus de salariés (principalement des femmes) partent avec des retraites amputées, de plus en plus proches du minimum vieillesse. La réforme FILLON se traduit par la dégradation du taux de remplacement et l'augmentation du nombre des très petites pensions. Il y a aujourd'hui 1 000 000 de retraités en dessous du seuil de pauvreté.

Une autre logique est possible

18 000 agents de conduite de la SNCF peuvent prendre leur retraite à 50 ans. Pour contester ce droit, la droite explique que ce métier n'est plus pénible. Pourtant au regard des horaires décalés et des conditions de travail comme devant les exigences de sécurité des voyageurs, il n'est pas scandaleux qu'ils bénéficient d'un droit à la retraite à 50 ans. Le fait que d'autres métiers (bâtiment, restauration, pompiers...) ne bénéficient pas de ces acquis devrait plutôt nous conduire à revendiquer plus pour tous que moins pour certains.